



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°B 4319
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Article L113-5 du Code de la voirie routière
Article L323-1 du Code de l'énergie

Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Extension du réseau concédé d'électricité pour des parcelles situées le long du chemin du Crotot

Département : HAUTE-SAONE

Commune : CIREY

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)¹

Chemin du Crotot

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- Commune de CIREY
- Direction Départementale des Territoires
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- FRANCE TELECOM
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- DREAL de Franche-Comté

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de CIREY

B 4319 - Extension du réseau concédé d'électricité pour des parcelles situées le long du chemin du
Crotot

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de CIREY, de type rurale, se situe à environ 26 km au Sud de Vesoul.
La zone des travaux se situe le long du chemin du Crotot.

La commune de CIREY présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Abbaye de Bellevaux (ancienne) (Arrêté 27/12/1946)
- Eglise Saint-Maurice (Arrêté 24/01/1944)

2) Justifications des travaux

Les travaux d'extension du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 175 mètres ;
- la fourniture, la pose en limite de chaque parcelle et le raccordement au réseau projeté d'un coffret coupe-circuit sur socle ;
- la mise en place dans la tranchée d'un câble d'éclairage public en attente ;
- la réalisation d'un génie civil de télécommunications composé de 2 chambres de tirage et d'environ 150 mètres de fourreaux afin de prévoir la possibilité de la desserte en souterrain des parcelles au réseau filaire.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011